

D ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET Rectificatif n° 227/PR/MFT du Décret
N° 62-149/PR.MFT du 28 Mars 1962.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 71/PCM du 3 Juin 1959 portant statut du
personnel servant dans un Cabinet ministériel ;

VU le Décret n° 83/PCM/CI du 4 Juillet 1959, fixant la
rémunération mensuelle des personnels servant dans un Cabinet
ministériel et les actes modificatifs subséquents ;

VU la loi n° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959, fixant la lis-
te des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la
nomination des titulaires est faite par le Président de la Répu-
blique, le Conseil des Ministres entendu ;

Sur proposition du Ministre des Finances et du Travail,
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - M. KPOGNON Yédomon Stanislas, Inspecteur National
du Travail est nommé Conseiller Technique au Ministère de la
Fonction Publique et du Travail du 1er Janvier au 1^{er} Février 1962,
et au Ministère des Finances et du Travail à compter du 13 Février
1962.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui aura effet pour compter du 1er
Janvier 1962, sera enregistré, publié et communiqué partout où
besoin sera./-

AMPLIATIONS :
PR 1
MFT-CAB. 4
DGF 4
Intéressé 1

P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent,
LE VICE-PRESIDENT,

S.M. Apithy
S.M. APITHY